16 DEC. 2002

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
DE BORDEAUX

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES D'AQUITAINE
Société Anonyme au capital de 583 200 Francs
Siège Social : Avenue de Bordeaux SAINT JEAN D'ILLAC
BP 37 - 33127 MARTIGNAS SUR JALLE
RCS BORDEAUX B 308 575 299 (77B 00114)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 07.09 2002

L'an deux mille deux
Le 07 septembre
A 18 heures,

Les administrateurs de la SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES D'AQUITAINE se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence de l'assemblée générale ordinaire, qu'à cette réunion, sont présents :

Monsieur DELUGIN Guy Alain
Monsieur CONSTANTIN Jean
Madame LASSERRE Nadine

Monsieur Georges SCHELL, Commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

Le conseil réunissant le quorum requis peut délibérer valablement.

Monsieur DELUGIN Guy préside la séance.

Madame LASSERRE Nadine, rempli les fonctions de Secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

L e Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Reconstitution des capitaux propres de la société /
- Questions diverses

Le Président rappelle les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Ce rappel terminé, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président aux voix la résolution suivante :

Certifié Conforme
à l'original
G. Delugin

STÉ SERTA S.A.
Avenue de Bordeaux
Saint Jean d'Illac
B.P. 37
33127 MARTIGNAS SUR JALLE
Tél. 57 92 16 80
Télécopie 56 34 85 81

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que suite que suite au bénéfice réalisé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2001, exercice qui a été approuvé par l'Assemblé Générale du 21 juin 2002, les capitaux propres de la société sont redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du bureau.

**Le Président**

**Un scrutateur**

**Le secrétaire**

Certifié Conforme
à l'original
Y. BOUGIN P.D.G

STÉ SERTA S.A.
Avenue de Bordeaux
Saint Jean d'Illac
B P 37
33127 MARTIGNAS SUR JALLE
Tél. 57 92 16 80
Télécopie 56 34 85 81